

Guide d'accès aux déchèteries pour les professionnels

Mise à jour le 08 octobre
2020

L'accès aux déchèteries de Saint-Brieuc Armor Agglomération est autorisé aux professionnels travaillant sur le territoire et/ou installés sur l'agglomération. Un justificatif peut vous être demandé par le gardien dès votre entrée sur la déchèterie.

Les déchets admis

Les déchets admis doivent être préalablement triés. Les déchets non cités sont refusés. Renseignez-vous auprès du gardien sur les autres possibilités d'élimination.

* pour des raisons techniques

